

Référence : *B-Filer Inc c La Banque de Nouvelle-Écosse*

Compétition Tribunal



Tribunal de la concurrence

N° de dossier : CT-2005-006

N° de document du greffe : 218

AFFAIRE CONCERNANT la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c C-34, dans sa version modifiée;

ET AFFAIRE CONCERNANT une demande d'ordonnance présentée par B-Filer Inc, B-Filer Inc faisant affaire sous les noms de GPAY Guaranteed Payment et Npay Inc, aux termes de l'article 75 de la *Loi sur la concurrence*.

ENTRE :

B-Filer Inc,
B-Filer Inc faisant affaire sous les noms de
GPAY Guaranteed Payment et Npay Inc
(demandereses)

et

La Banque de Nouvelle-Écosse
(défenderesse)



Directive

La demande des parties visant à obtenir un délai supplémentaire pour s'entendre sur les dépens est accueillie. Les parties communiqueront avec le greffe afin de l'informer si elles se sont entendues ou non le mercredi 28 février 2007 au plus tard.

DIRECTIVE ACCORDANT AUX PARTIES JUSQU'AU 28 FÉVRIER 2007 POUR PARVENIR À UNE ENTENTE CONCERNANT LES DÉPENS